



Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

DECISION
MODIFICATIVE N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



2023-07-04

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement pour le Budget Principal de la commune de MARCK.

Cette décision modificative n° 1 de crédits s'équilibre à 343 000 € en section d'investissement.

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2023 du Budget Principal,

Vu le rapport sur la décision modificative n° 1 présenté en commission Achats,



Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Section d'investissement				
Recettes d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	10	10226	Taxe d'aménagement	100 000
Réel	16	1641	Emprunts en euros	243 000
Total des recettes réelles d'investissement				343 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				343 000
Dépenses d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	9002	2138	Autres constructions	243 000
Réel	9039	2315	Installations, matériel et outillage techniques	44 500
Réel	020	020	Dépenses imprévues	55 500
Total des dépenses réelles d'investissement				343 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				343 000

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-04-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le :

Notifié le :

12/07/23



Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

FINANCES

AUTORISATION DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE PAIEMENT
(AP/CP)

REFECTION QUARTIER
DES HAUTES-
COMMUNES

2023-07-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire expose que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.



Publié le :

Notifié le :

12/07/23

La délibération n°2023-03BIS-15 du 31 mars 2023 avait fixé les crédits de paiement de l'opération 9039 « Réfection du Quartier des Hautes-Communes ».

Toutefois, afin de suivre l'évolution de cette opération, il convient d'ajuster les crédits de paiement (CP) et de modifier l'autorisation de programme (AP) s'y rapportant.

Vu le rapport sur l'AP/CP présenté en commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

MODIFIE l'autorisation de programme « Réfection du Quartier des Hautes-Communes » comme suit :

- Montant de l'AP : 1 789 068 €
- Crédits de paiement :

2019	8 643 €
2020	22 695 €
2021	455 519 €
2022	482 211 €
2023	820 000 €

Les crédits seront inscrits à l'opération 9039 « Réfection du Quartier des Hautes-Communes ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions et FCTVA.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le :

Notifié le :

12/07/23

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the official responsible for the document's processing.



Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

FINANCES

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE 2023

ASSOCIATION BASKET
CLUB MARCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



2023-07-06

La séance ouverte, Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association BASKET CLUB MARCK pour leur participation à la finale nationale de la MIE CALINE qui s'est déroulée du 9 au 11 juin 2023 à Saint-Jean-de Monts.



Vu le rapport sur cette attribution de subvention exceptionnelle
présenté en commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à
l'association BASKET CLUB MARCK.

DIT que cette subvention exceptionnelle sera versée en fonction du
coût réel de l'action et sur présentation d'un bilan définitif de ladite
action.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-06-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le :

Notifié le :

12/07/23